



Reconnaitre mon divorce en france

Par **karim**, le **27/06/2012 à 12:26**

Bonjour, rn je voulais savoir est ce que mon divorce qui est prononcer en algerie et reconnue en france malgrer que j'ai lance une procedure de divorce en france . malgrer que mon ex vie en france ,et j'ai envoyer mon dossier a nantes pour la transcription de divorce et j'attend toujours merci de me donner une repond si quelqu'un a eux le meme cas que moi....

Par **amajuris**, le **27/06/2012 à 13:07**

bjr, rn pour qu'un divorce prononcé à l'étranger soit reconnu en france, il faut que qu'un tribunal français accorde l'exéquatur à cette décision. rndonc il faut attendre car les tribunaux sont surchargés. rn je ne comprends pas pourquoi vous avez lancé une procédure de divorce en france puisque vous étiez divorcé en algérie.

Par **karim**, le **04/07/2012 à 18:20**

bjr ; rn j'ai lance la procedure en fance car je voulais divorcer le plus rapidement possible ...

Par **imane0213**, le **04/07/2012 à 19:02**

salut, moi j'ai fais mon acte de mariage en Algérie et j'ai obtenu mon divorce aussi en Algérie sans que mon mariage soit consommé .J'ai envoyé mon dossier de divorce a MONSIEUR LE

PROCUREUR DE NANTE juste pour que mon divorce soit transcrit car mon ex vit en France et j'attends qu'il soit fait, EST CE QUE cette transcription de divorce va prendre du temps car je voudrai faire un autre acte de mariage avec un autre qui vit en France. IL 'il possible de faire cet acte de mariage avec un autre du moment qu'ici en Algérie le divorce était prononcé légalement? OUI OU NON veuillez agréer tous mes respects